

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 02 avril 2024

Membres

En exercice : 13

Présents : 10

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

28 mars 2024

Date d'affichage:

28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO

Représentés : Nathalie SARRAU par Dominique DEBAUX, Muriel WOLKOWICKI par Brigitte DARMEDRU

Excusés : Michaël MONTEIRO

Absents :

Secrétaire de séance : Angélo CARINGI

Objet: ADHÉSION À L'ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANCAIS (COMITÉ DE MÂCON) - DE_2024_25

Le Maire présente au conseil municipal l'association Le Souvenir Français et ses statuts. Celle-ci a pour objet :

- de conserver la mémoire de ceux et celles qui sont morts pour la France au cours de son histoire ou qui l'ont honorée par leur engagement au service de la Nation, par leurs actes héroïques ou toutes autres actions, notamment en entretenant leurs tombes ainsi que les monuments élevés à leur gloire, tant en France qu'à l'étranger ;
- d'animer la vie commémorative en participant aux cérémonies patriotiques nationales et en participant ou en organisant des manifestations locales qui rassemblent les différentes générations autour de leur histoire ;
- de transmettre le flambeau du souvenir aux générations successives en leur inculquant, par la connaissance de l'histoire, le sens du devoir, l'amour de la patrie et le respect de ses valeurs lors d'intervention ponctuelle (école, voyage en faveur du devoir de mémoire...).

L'adhésion au comité local du Souvenir Français - comité de Mâcon - entraîne automatiquement l'adhésion à l'association nationale « Le Souvenir Français ».

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle votée par le conseil municipal chaque année.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'adhérer à l'association Le Souvenir Français du Comité de Mâcon,
- d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondants à la cotisation annuelle de la commune.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 04/04/2024
et publié ou notifié

le 04/04/2024
Dépôt Préfecture de SAONÉ ET LOIRE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
071-217100841-20240402-DE_2024_25-DE



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.